****

****

**Formulaire de demande d’aide du**

**Fonds Blanche E. Snell**

# **Comité d’aide internationale de la FEO**

Bureau 100, 10 Alcorn Avenue

Toronto (Ontario) M4V 3A9

Téléphone : 416.966.3424, 1.800.268.7061

FAX : 416.966.5450

**www.otffeo.ca**

international.assistance@otffeo.on.ca

## Admissibilité

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l’Ontario offre de l’aide sous la forme de subventions aux ressortissantes et ressortissants de pays en développement. Selon la condition qui sous-tend cette aide, la ou le bénéficiaire doit rentrer dans son pays d’origine pour y travailler dans le domaine de l’éducation.

Le Fonds Blanche E. Snell vise à aider les étudiantes et étudiants ainsi que les éducatrices et éducateurs de l’étranger qui travaillent temporairement dans le cadre d’un projet éducatif en Ontario. Cette aide peut couvrir les déplacements à l’intérieur et à l’extérieur de la province, ainsi que d’autres besoins d’ordre éducatif.

Les subventions proviennent des intérêts accumulés dans le Fonds. Le montant des subventions varie selon les demandes individuelles, mais la plupart sont de l’ordre de 500 $ à 700 $. Le nombre de subventions varie également selon le revenu disponible et le nombre de demandes approuvées.

Cette demande sera examinée à la prochaine réunion régulière du Comité d’aide internationale de la FEO. Le Comité pourrait consulter la directrice ou le directeur de votre programme, ou encore, une représentante officielle pertinente ou un représentant officiel pertinent de votre établissement d’enseignement.

**Il n’y a pas d’échéance pour la réception des demandes remplies.**

****

|  |
| --- |
| Remplir toutes les sections de la présente demande d’aide du Fonds Blanche E. Snell et faire parvenir le formulaire à : |
| Comité d’aide internationale de la FEOBureau 100, 10, avenue AlcornToronto (Ontario) M4T 1X3Téléphone : 416.966.3424, 1.800.268.7061FAX : 416.966.5450international.assistance@otffeo.on.ca |

|  |
| --- |
| **Nom de la candidate ou du candidat** |
| **Adresse postale** *(inclure le code postal)* |
| **Téléphone** *(où on peut vous joindre le jour)* | **Adresse courriel** |
| **Établissement d’enseignement avec lequel vous êtes actuellement associée ou associé** |
| **Brève description du programme en ce qui a trait à votre engagement** |

|  |
| --- |
| **Références***Coordonnées de votre directrice ou directeur de programme, ou d’une autre représentante**officielle pertinente ou d’un autre représentant officiel pertinent de votre établissement d’enseignement**(nom, adresse, téléphone, adresse courriel)* |
| **Détails de la conférence, de l’atelier, du programme de voyage d’études pour laquelle****ou pour lequel vous demandez de l’aide ou toute autre aide que vous demandez au moyen de****cette subvention** |
| **Brève description de comment l’activité ou le besoin susmentionné se rapportent à votre programme d’études actuel** |
| **Détails budgétaires** *(droits d’inscription, frais de voyage, hébergement, dépenses journalières, etc.)*  |

**Veuillez joindre à votre demande une photocopie de votre visa d’étudiante ou d’étudiant.**

*Signature* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*Date*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_



|  |
| --- |
| Modalités d’administration du Fonds Blanche E. Snell |

**A.** Pour êtreadmissibles aux subventions du Fonds, les candidates et les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

* fréquenter un établissement d’enseignement reconnu (en Ontario) ou suivre un programme d’études reconnu en Ontario;
* être citoyennes ou citoyens d’un pays en développement dont les ressortissantes et les ressortissants seraient normalement admissibles à l’aide du Comité d’aide internationale de la FEO;
* avoir clairement indiqué leur intention de retourner dans leur pays d’origine pour travailler dans le secteur de l’éducation, soit en enseignement, en administration scolaire ou en organisation du personnel enseignant;
* obtenir auprès d’une autorité compétente de l’établissement qu’elles ou ils fréquentent une attestation indiquant que leurs progrès scolaires sont satisfaisants; et
* obtenir l’approbation du Comité d’aide internationale de la FEO.

**B** Lessubventions accordées en vertu du Fonds doivent normalement servir :

* à des fins qui résultent immédiatement de l’activité éducative à laquelle la ou le bénéficiaire participe ou souhaite participer, pour couvrir les frais de déplacement essentiels et les frais de subsistance;
* à élargir les connaissances de la ou du bénéficiaire concernant la géographie, la vie et la culture du Canada;
* à fournir des commodités qui pourraient enrichir le séjour de la ou du bénéficiaire au Canada; et
* à offrir des moyens de rehausser la valeur de l’expérience éducative de la ou du bénéficiaire au Canada et à l’aider à exercer ses fonctions avec plus d’efficacité à son retour dans son pays.

**Le Comité a également le pouvoir discrétionnaire d’autoriser la ou le bénéficiaire à assister à des conférences au Canada ou aux États-Unis.**

**C** Le FondsBlanche E. Snell est administré par le Comité d’aide internationale de la FEO, qui doit :

* déterminer comment les ressources du Fonds doivent être distribuées et à qui elles doivent être accordées; aux fins des délibérations du Comité; un « **pays en développement** » doit être désigné (ou défini) selon les critères en matière de développement international établis par le gouvernement du Canada;
* être autorisé à décider, à sa discrétion, d’accorder des fonds, dans des circonstances exceptionnelles, à des fins non spécifiquement définies dans son mandat;
* autoriser le membre du secrétariat, après avoir consulté la présidence du Comité, à verser des sommes plus élevées en cas d’urgence ou dans des circonstances exceptionnelles; et
* examiner le renouvellement de demandes en vertu du Fonds, mais la priorité doit être accordée aux candidates ou aux candidats qui n’ont pas encore bénéficié des ressources du Fonds.

**D** Lemembre du secrétariat responsable de l’aide internationale doit :

* informer la direction ou les cadres supérieurs des établissements d’enseignement, ainsi que le personnel des centres internationaux des divers campus, de l’existence du Fonds si les étudiantes ou les étudiants qui fréquentent ces établissements peuvent être admissibles à l’aide financière du Fonds selon les dispositions du paragraphe A;
* après avoir consulté la présidence du Comité d’aide internationale de la FEO, être autorisé à retirer des montants supplémentaires du Fonds afin d’aider des étudiantes ou des étudiants étrangers dans des situations d’urgence.

**E** Les demandesécrites de subvention du Fonds doivent être adressées au Comité d’aide internationale de la FEO.

**F** Les fonds doivent être investis et administrés par la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier de la FEO.

**G** Généralement, seuls les intérêts produits par les fonds investis doivent être utilisés chaque année; le Comité d’aide internationale de la FEO peut, à l’occasion, utiliser une portion du capital avec l’approbation du Bureau de la FEO.